

Rte de Lausanne 2 Case Postale 112 1096 **Cully**

T 021 821 04 14 F 021 821 04 00 greffe@b-e-l.ch www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

COMMUNICATION N° 05/2021

Réponse au postulat Jonas Cuénoud "Urgence climatique, il ne reste plus beaucoup de temps !"





Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Le postulat Cuénoud déposé le 24 juin 2019 propose d'étudier l'opportunité de déclarer l'urgence climatique et d'élaborer un plan climat communal. La Municipalité y a répondu partiellement dans sa séance du 8 juin 2020 et dans la communication 04/2020 en déclarant l'urgence climatique et en présentant une série d'actions possibles dans plusieurs domaines prioritaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ce travail a été conduit par la commission municipale de développement durable (CDD) pendant l'hiver 2019-2020. Diverses mesures sont en cours de préparation ou sont déjà en place, mais il n'existe pas de document stratégique comprenant des objectifs mesurables et un plan d'actions lié pour ce domaine au niveau communal.

Pour répondre entièrement au postulat, la Municipalité doit ainsi étudier l'opportunité d'élaborer un plan climat communal pour d'une part réduire les émissions de GES et d'autre part pour mettre en place des mesures d'adaptations aux changements climatiques. Le but de la présente communication est d'informer le Conseil sur l'avancée des travaux à la suite du nouveau programme cantonal récemment mis à disposition des communes.

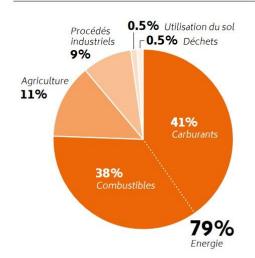
Dans la communication 04/2020, la Municipalité précise que ce plan d'action doit intégrer les objectifs nationaux et cantonaux pour être efficace et qu'un cadre est en cours de développement par les services cantonaux. Elle a ainsi jugé opportun d'attendre que le dispositif cantonal soit effectif pour élaborer son propre plan climat.

2. Le cadre cantonal

En juin 2020, le Conseil d'Etat a adopté le Plan climat vaudois première génération qui comprend trois axes stratégiques :

- Réduire de 50% à 60 % les émissions de GES du territoire cantonal d'ici 2030 et viser la neutralité climatique au plus tard en 2050.
- Limiter les risques et adapter les systèmes naturels et humains.
- Documenter les effets des mesures prises et l'impact des changements climatiques sur le territoire.

Répartition des émissions de GES (CO₂-équivalent) à l'échelle du territoire cantonal (données 2015)





En tout, 30 mesures stratégiques et plus d'une centaine de mesures opérationnelles constituent la première génération du Plan climat vaudois, dont la mesure n° 27 «accompagnement des communes». Celle-ci a permis d'actualiser et d'élargir le Concept énergétique des communes vaudoises lancé en 2009 pour créer un programme de soutien appelé Plan énergie et climat communal (PECC).

Présenté en juin 2021, il est destiné aux communes sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat. Il propose ainsi un appui technique pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans climat communaux.

	1	Mettre en place une commission de l'énergie, du climat et/ou de la durabilité	- E	10	Assurer la conformité énergétique et encourager l'efficacité énergétique des bâtiments privés		17	Renforcer la biodiversité pour s'adapter aux changements climatiques
	2	Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité		11	Assurer l'exemplarité des communes dans la conception et l'exploitation de leurs bâtiments		18	Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
	3	Former les élu-e-s et le personnel communal	ité	12	Réduire la consommation de l'éclairage public	ıx changemen	19	Gérer les cours d'eau en tenant compte des changements climatiques
Transversal	4	Favoriser la participation et l'engagement de la population	Energie et Mobilité	13	Planifier l'approvisionnement en énergie du territoire communal	Adapta	20	Prévenir et gérer les dangers naturels
	5	Acheter de manière responsable et sobre en carbone		14	Développer les réseaux de chaleur d'origine renouvelable		21	Protéger la santé de la population des atteintes dues la canicule
	6	Réduire, réutiliser et recycler les déchets		15	Développer la production d'électricité photovoltaïque			
	7	Organiser et accueillir des manifestations responsables		16	Sécuriser et améliorer les infrastructures pour les piéton-ne-s et les vélos			
	8	Rénover et construire de manière durable les bâtiments publics (fiche disponible dès été 2021)						

Liste des fiches actions du PECC

3. Un plan climat pour Bourg-en-Lavaux

Ce nouveau programme permet aux communes d'élaborer un plan climat efficace et répondant aux préoccupations de la population. Il pourra devenir le fil conducteur des décisions en matière d'énergie et de climat pour les années à venir. Il est composé de trois parties utilisables immédiatement par les communes :

- Modèle de Plan climat communal : ce modèle facilite le travail des communes et évite qu'elles partent de zéro. Il se compose de textes pré rédigés ou à compléter, de renvois vers des ressources pertinentes et de recommandations.
- Profil énergétique et climatique : des outils pratiques sont proposés afin de faciliter et d'harmoniser la réalisation d'un profil énergétique et climatique communal. Ces outils fournissent des éléments sur les consommations et les potentiels d'économie d'énergie, sur les principaux postes d'émissions sur notre territoire communal, ainsi que sur les principaux risques climatiques par région.



 Catalogue de fiches d'actions : les fiches montrent des pistes concrètes qui relèvent de compétences communales. Elles sont réparties en trois blocs : «Transversal», «Energie et Mobilité» et «Adaptation aux changements climatiques».

Le Canton veut ainsi encourager les communes à adopter des PECC en leur facilitant le travail et en leur évitant de mener des actions de façon dispersée, sachant que l'effort doit être global pour être efficace.

Le PECC ne pourra atteindre ses objectifs que s'il est un outil partagé et compris à la fois par les autorités, l'administration et la population. Il nécessitera un effort de communication important à ces divers niveaux. En effet, les mesures les plus importantes concerneront les chauffages et la mobilité. La Commune pourra favoriser la transition énergétique dans ces domaines mais ne pourra pas le faire à la place de la population. La participation et l'information sont des éléments-clés, au même titre que les investissements de la commune pour l'assainissement énergétique de son patrimoine ou les encouragements destinés aux propriétaires privés.

Dans les prochains mois, la Municipalité va utiliser les documents et les données fournies par le Canton pour élaborer son PECC et se fixer des objectifs qui correspondent au plan climat cantonal et aux Accords de Paris adoptés par la Confédération. Un groupe de travail sera mis sur pied pour l'établissement d'un document de conduite. Ce dernier sera élaboré en concertation avec les services de l'administration communale puis sera largement communiqué. La mise en place des mesures se fera selon cette feuille de route, les dépenses liées ou les règlements à adopter seront évidemment soumis au Conseil communal dans le respect de la loi sur les Communes.

Ce document trouvera également un écho dans le programme de législature en cours d'élaboration, ainsi que dans les révisions du plan directeur communal (PDCom) et du plan d'affectation communal (PACom). La planification énergétique territoriale (PET – préavis 13/2019) réalisée fin 2020 sera également un outil précieux pour orienter les actions, surtout pour les modes de chauffage sur le territoire communal.

La Municipalité a pris conscience de l'importance de son engagement pour réduire les émissions de GES et mettre en place des adaptations aux changements climatiques. Le problème doit être identifié et résolu à tous les niveaux en même temps et la Commune ne peut pas simplement attendre sans rien faire. Avec un plan ambitieux et une vision à long terme, elle sera à même de répondre aux préoccupations de la population sur cette thématique d'importance majeure pour le futur.



4. Aspects financiers

Pour atteindre les objectifs des Accords de Paris et du plan climat cantonal, nous devons réduire les émissions de GES de 50% d'ici 2030 par rapport au niveau de 1990 et atteindre la neutralité carbone en 2050. De nombreuses études ont évalué les coûts de ces objectifs, incluant les adaptations aux changements climatiques. L'ordre de grandeur estimé est d'environ 2% du PIB pour les collectivités publiques sur 30 ans. Pour Bourg-en-Lavaux, cela représente une somme annuelle d'environ 3 millions de francs, pour un total d'un peu moins de 90 millions de francs. De cette part, on peut estimer que l'assainissement énergétique des bâtiments communaux (hors collèges) représente déjà plus de la moitié de cette somme pour un montant d'environ 50 millions de francs, dont 18 millions pour le patrimoine administratif.

Ces chiffres sont des estimations grossières qu'il convient d'affiner en fonction des particularités de la commune (faible impact de l'industrie et de l'agriculture, forte pente et étalement territorial sur le haut de la commune avec fort impact sur la mobilité, etc.). Ces chiffres conséquents doivent surtout être interprétés dans une optique de priorisation des investissements pour les années à venir.

Calendrier prévisionnel

Etablissement des objectifs généraux, collecte des données chiffrées, définition de la stratégie et choix des actions à mettre en place pour permettre la rédaction du PECC	Octobre 2021
Validation du PECC par la Municipalité et présentation à l'interne de la Commune et à la population	Décembre 2021
Suivi par un groupe de travail comprenant des membres de la Municipalité, du Conseil communal et de l'administration communale pour aider à mettre en place les actions décidées dans la stratégie et s'assurer de leur effectivité	Dès janvier 2022
Intégration des objectifs dans le travail sur le PDCom et le PACom, en lien également avec la PET	En continu

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 6 septembre 2021

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic La secrétaire

Jean-Pierre Haenni Sandra Valenti

5/4